



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

RAPPORT

Assainissement collectif





CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2022 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Axes de présentation:

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluri-annuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
- Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours

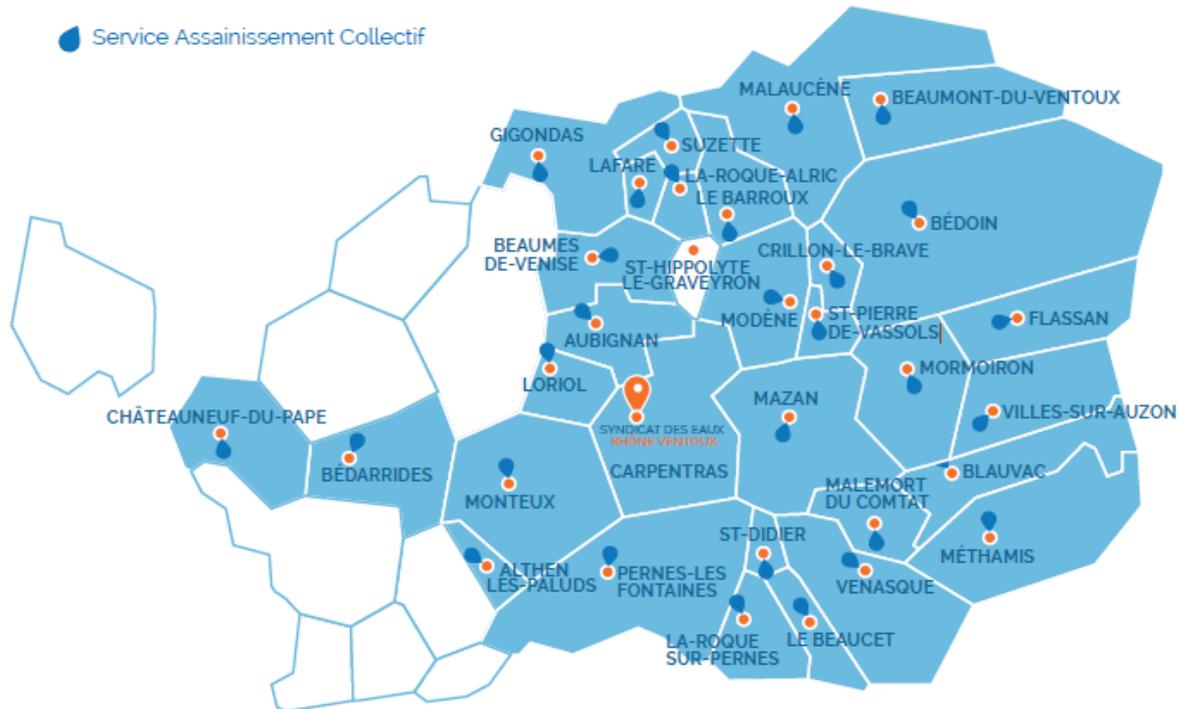


LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMPREND AU 1ER JANVIER 2022 :

31 communes adhérentes

45 628 primes fixes

4 049 997 m³ facturés (territoire du Syndicat + Carpentras année complète)





I-LE BUDGET

EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges courantes
Charges de personnel
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)
Intérêts de la dette
Dotation aux amortissements

Epargne brute

RECETTES

Redevances (essentiellement)
Travaux (coûts de branchement, conventions financières)
PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)
Revenus des immeubles (Antenne Loriol)
Recettes exceptionnelles,
Reprise des subventions

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes
Travaux d'entretien
et de renouvellement du réseau
Autres dépenses d'investissement (ordinateur, serveur, logiciels, mobilier, véhicule...)
Reprise des subventions

RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement
Récupération de la TVA par le biais du fermier
FCTVA (Remboursement TVA sur les achats du syndicat)
Amortissement des immobilisations...

Emprunt



II – LA SECTION D’EXPLOITATION A-RECETTES – LES TARIFS

COMPOSITION DU PRIX DE L’ASSAINISSEMENT

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée une fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu’à l’amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l’Agence de l’eau

Participe à la modernisation des réseaux





II – LA SECTION D’EXPLOITATION A-RECETTES – LES TARIFS

PART SYNDICAT :

Au 1^{er} janvier 2022, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

La prime fixe est de 29,60 € HT par an

Le prix au m³ : 1,615 € HT

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 40 € HT par an. (38,62 € HT/an en 2021)

Le prix au m³ : 1,1208 € HT (1,1811 HT/m³ en 2021)

L'évolution de ces tarifs est issue de l'entrée en vigueur du nouveau contrat de délégation de service public au 1^{er} janvier 2022

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix au m³ est de 3,82 € TTC (3,87 € TTC le m³ au 1^{er} janvier 2021).

CAS PARTICULIER : CARPENTRAS



Evolution des tarifs pour la commune de Carpentras, au 1^{er} janvier 2022.

PART SYNDICAT :

Conformément à la délibération du 17 décembre 2020:

La prime fixe est de 15 € HT par an (2021 : 10 € HT)

Le prix au m³ : 0,9 € HT par m³ (2021 : 0,9 € HT)

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 40 € HT par an (2021 : 41,20 € HT)

Le prix au m³ : 1,1208 € HT par an. (2021 : 1,138 HT)

Prix du m³ TTC : 2,90 € HT

CAS PARTICULIER : MORMOIRON

PART SYNDICAT : Tarif identique à celui du territoire

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 40 € HT par an. (2021 : 32,64 €)

Le prix au m³ : 1,1208 € HT (2021 : 0,7942 €)





II – LA SECTION D’EXPLOITATION A- RECETTES : PROPOSITIONS 2022

Le produit attendu de la redevance de l’assainissement s’élève à 6.800.000,00 €.

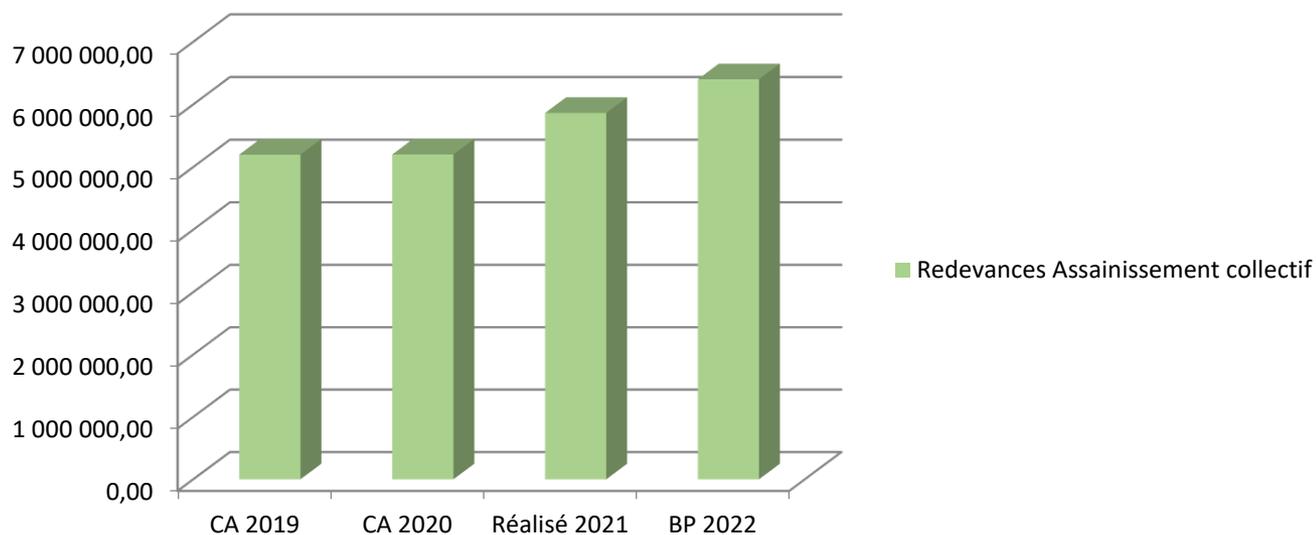
Les prévisions de recettes sont en augmentation par rapport aux prévisions de l’année 2021.
Cette augmentation est due à l’arrivée de la commune de Carpentras.





II – LA SECTION D'EXPLOITATION A- RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE

Redevances Assainissement Collectif





II – LA SECTION D'EXPLOITATION B- DEPENSES : PROPOSITIONS 2022

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1.169.900,00 € comprenant :

- charges à caractère général pour un montant de 719.900,00 € (augmentation de 97,56 % par rapport à 2021)

Cette augmentation est due au nouveau contrat de DSP qui intègre une rémunération à la performance.

- charges de personnel pour un montant de 450.000,00 € (augmentation de 12,50 % par rapport à 2021)

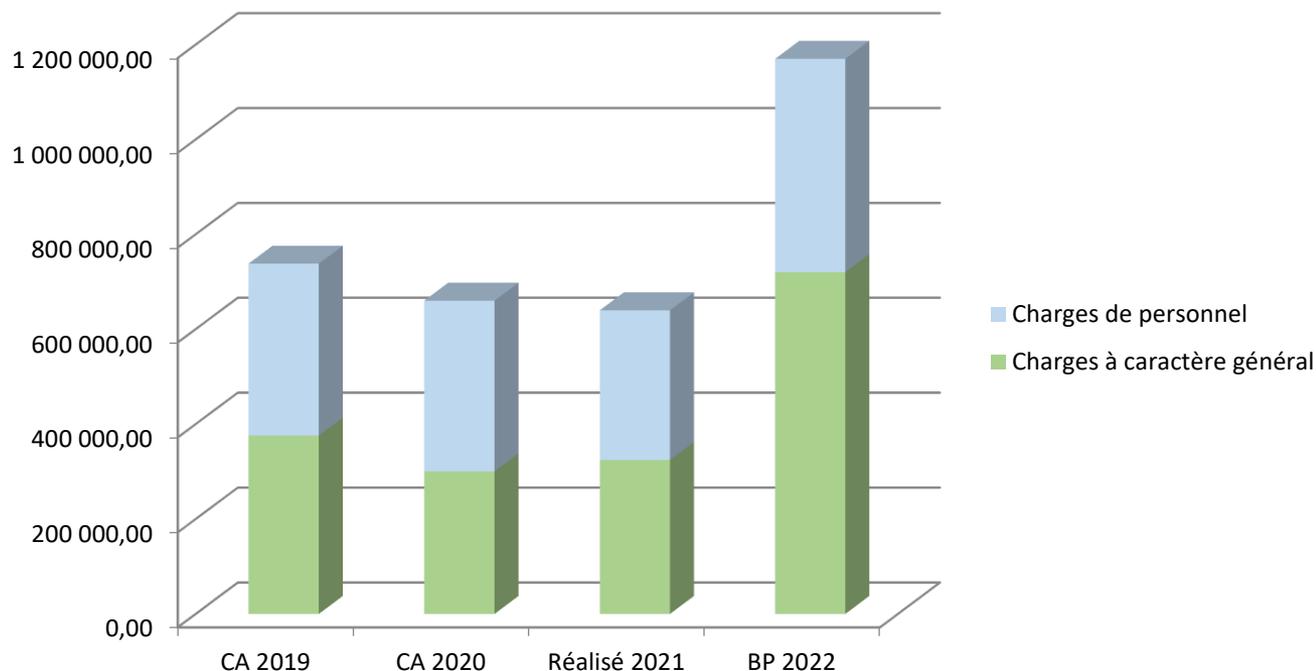
L'augmentation des dépenses de personnel est due à l'arrivée de 2 agents en fin d'année 2021.

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l'assainissement collectif pour 131.500,00 € (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières).





II – LA SECTION D'EXPLOITATION B- DEPENSES :EVOLUTION COMPARATIVE



Les effectifs sont identiques à ceux de l'eau potable excepté 1 agent en charge des ressources dédié uniquement au service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 5,33 % des dépenses de la section d'exploitation





III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Les évolutions réglementaires, la mise en conformité des systèmes d’assainissement notamment par les actions intensives à mener dans le cadre de la suppression des eaux claires parasites, la protection du milieu, la mise en adéquation du service avec les besoins urbanistiques des communes, et la pérennité du patrimoine permettent d’identifier plusieurs axes d’investissement :

- La réalisation du diagnostic amont suite à la campagne RSDE2, les mises à jour de certains schémas directeurs d’assainissement
- La finalisation des travaux de mise en conformité des systèmes épuratoires de Malemort du Comtat, Mormoiron, Modène, Mont Serein et Pernes les Fontaines
- La réhabilitation des réseaux et les études relatives aux eaux claires parasites notamment sur les communes de Châteauneuf du Pape et Monteux

Des programmes pluri annuel sont également mis en œuvre:

- Le marché à commandes sur 4 ans qui permet de répondre en permanence aux besoins urgents des usagers et des communes
- L’accord cadre pour le renouvellement des clôtures.





III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT A- RECETTES : PROPOSITIONS 2022

Il est prévu que les travaux soient financés par les emprunts pour un montant de 5 787 500 €.

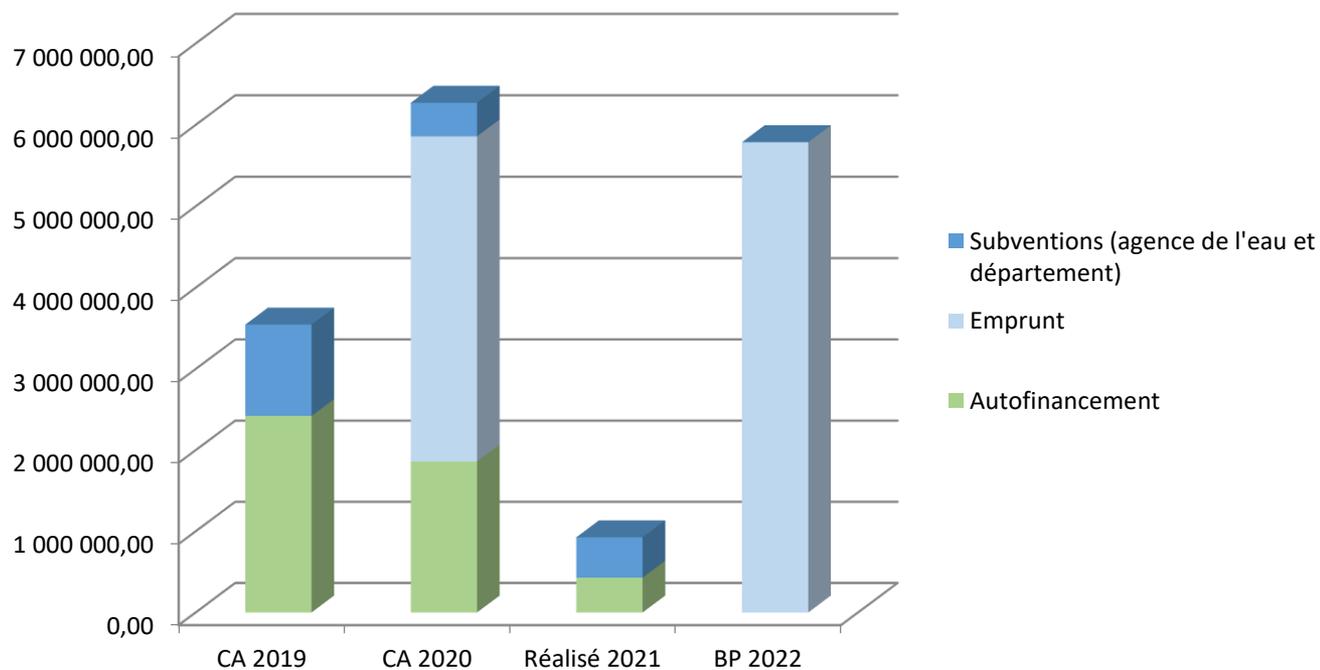
L'Agence de l'Eau subventionne prioritairement l'amélioration des traitements des eaux usées là où les enjeux « milieux l'exigent » et notamment dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024) l'accompagnement des stations de traitement des eaux usées « points noirs » et le traitement plus poussé en azote et/ou phosphore pour les stations d'épuration de plus de 10.000 équivalent habitants. L'amélioration de la collecte des eaux usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie sont également des chantiers prioritaires ainsi que ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR) pour accélérer le rattrapage structurel.

En effet, les subventions liées aux Plans Rebond et Relance ne sont plus mobilisables.





II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT A- RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE





III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B - DEPENSES : PROPOSITIONS 2022

Nouveaux investissements

ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2022 HT
Beaumont du Ventoux - Schéma Directeur d'assainissement	50 000,00	50 000,00
Lafare - Suzette - La Roque Alric - Schéma Directeur d'assainissement commun	90 000,00	90 000,00
SOUS-TOTAL ETUDES (A)	140 000,00	140 000,00
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2022 HT
Beaumes de Venise - Route de Caromb , Avenue Jules Ferry, Avenue Raspail - Réhabilitation du réseau	1 146 000,00	114 600,00
Bedoin - Quartier les Aubertes - Extension du réseau	540 000,00	54 000,00
Carpentras - Rues Marie Thérèse Chalon, François Jouve, abattoir - Réhabilitation du réseau	1 320 000,00	132 000,00
Mormoiron - Avenue des Roches Blanches, city stade - Réhabilitation du réseau	612 000,00	183 600,00
Pernes les Fontaines - Mise en place d'une déphosphatation sur la station d'épuration	120 000,00	120 000,00
Pernes les Fontaines - Quai de Verdun, Avenue de la Perle du Comtat - Réhabilitation du réseau	480 000,00	144 000,00
Territoire du Syndicat - Accord Cadre Génie Civil	120 000,00	60 000,00
Territoire du Syndicat - Accord cadre 2022/ 2026 Renouvellement, extension et déplacement	1 440 000,00	1 440 000,00





III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B - DEPENSES : PROPOSITIONS 2022

Nouveaux investissements

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2022 HT
Territoire du Syndicat - Fumigation	30 000,00	30 000,00
Territoire du Syndicat - Entretien Espaces verts	60 000,00	60 000,00
SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)	5 868 000,00	2 338 200,00
TOTAL C (A+B)	6 008 000,00	2 478 200,00



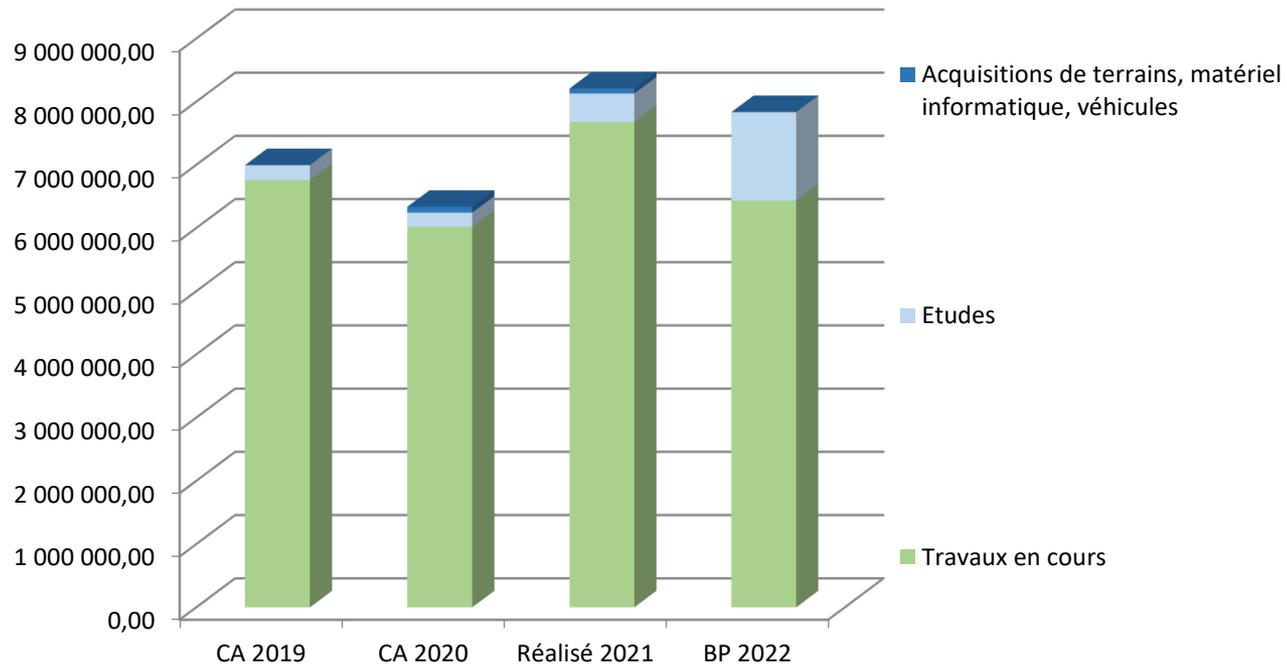
GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2022 HT
Althen - Réhabilitation station d'épuration	2 100 000,00	208 300,00
Chateauneuf du Pape - Avenue Saint Pierre de Luxembourg, Avenue L Pasteur, Route de Courthézon, Collecteur Amont STEP et chemin de Boursan - Renouvellement du réseau Amont STEP - Traitement Hydraulique	2 160 000,00	1 425 600,00
Châteauneuf du Pape - Rue Baron, Leroy, Daudet - Réhabilitation du réseau	606 000,00	181 800,00
Modène, Saint Pierre de Vassols, Crillon - Raccordement des systèmes sur Carpentras	2 370 000,00	1 137 600,00
Malaucène - Chemins des Margauds, Palivette, stade, Tennis, aire camping - Réhabilitation du réseau	1 980 000,00	435 600,00
Monteux - Av Gladenbach, rue des Hortensias, place du marché - Réhabilitation du réseau	894 000,00	268 200,00
Mormoiron - La Venue de Mazan, Sud place du clos, rue Hôpital de la nation- Réhabilitation du réseau	2 115 000,00	280 800,00
Villes sur Auzon - Av J Jaurès, le cours, rue des Michouilles, Rolland -Réhabilitation du réseau	528 000,00	158 400,00
SOUS-TOTAL (D)	12 753 000,00	4 096 300,00
TOTAL GLOBAL E (C+D)	18 761 000,00	6 574 500,00



III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT B - DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE





IV – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 5.115.000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2022 est de 112,11 € par usager (113,65 € en 2021).





EVOLUTION DE LA DETTE

